



REGLEMENT CARTES D'INVITES

Mairie d'Herchies
15 rue Georges Hernoux - 60112



SAISON 2023

La commune d'Herchies autorise la présence d'invités pendant la saison de la pêche à la rivière aux conditions suivantes :

1) TARIF: 15 € /jour sur présentation de la carte de pêche (ex-timbre piscicole)

Le paiement de la carte d'invité devra être effectué auprès du garde de pêche au plus tard le jeudi qui précède la journée de pêche.

2) PAIEMENT :

Par chèque uniquement

3) PERSONNE A CONTACTER :

Monsieur Benoit ELIE, Garde de pêche et régisseur titulaire : 06 03 27 29 88

REGLEMENTATION:

PERIODES INTERDITES AUX INVITES :

Les week-ends de ré-empoissonnement (voir règlement en annexe)

Pendant la période de pêche à la mouche du 13 mai au 25 juin

NOMBRE DE TRUITES : limité à 3 /jour/invité

NOMBRE D'INVITES/JOUR/SOCIETAIRE : 2

NOMBRE D'INVITES/JOUR SUR L'ENSEMBLE DES SOCIETAIRES : 7 maximum

Halieutiquement
La commission pêche